

Étude économique de la République slovaque, 2007

**Comment soutenir
une forte croissance
économique et une
cohésion sociale ?**

**Que faire pour
soutenir la
croissance
économique après
l'entrée dans
la zone euro ?**

**Comment accroître
les taux d'emploi ?**

**Que faire pour
améliorer les
résultats du
système éducatif ?**

**Comment renforcer
la concurrence
sur les marchés
de produits ?**

**Pour plus
d'informations**

Références

Où nous contacter ?

Résumé

L'économie slovaque, après de profondes réformes économiques, a connu ces dernières années une forte expansion tirée par une rapide croissance de la productivité, mais elle est encore loin des niveaux de revenu par habitant des pays de l'Europe occidentale. Le nouveau gouvernement s'est fixé comme priorité d'assurer une répartition plus égale du revenu sans compromettre les perspectives de croissance à long terme. Les possibilités sont grandes à la fois de renforcer les perspectives de croissance et de réduire les inégalités de revenu en augmentant les taux d'emploi, en améliorant les résultats de l'éducation (notamment en atténuant l'impact du milieu socio-économique) et en levant les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits. Le nouveau gouvernement a aussi réitéré sa détermination à faire entrer la Slovaquie dans la zone euro en janvier 2009 et, à cette fin, il a pris les mesures nécessaires pour donner au pays toutes les chances de satisfaire durablement aux critères de Maastricht. Il faudra peut-être procéder à certains ajustements afin de soutenir la stabilité macroéconomique au sein de l'union monétaire.

Soutenir la stabilité macroéconomique au sein de l'union monétaire. La baisse des taux d'intérêt réels, liée à la suppression de la prime de risque monétaire, et l'adaptation à une hausse de l'inflation en régime stationnaire résultant des effets Balassa-Samuelson dans le cadre d'une union monétaire, pourraient déclencher une alternance de phases de forte expansion et de phases de récession. Heureusement, le programme d'assainissement des finances publiques qui s'étend jusqu'à la fin de 2010 servira de contrepoids, mais il faudra peut-être une action budgétaire anticonjoncturelle plus énergique. Il importera aussi de mettre en œuvre des mesures favorisant la flexibilité sur le marché du travail et sur les marchés de produits, afin de faciliter l'ajustement à des chocs spécifiques au sein de l'union monétaire.

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la République slovaque pour 2007. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

Accroître les taux d'emploi. Le gouvernement doit abaisser les barrières à l'emploi pour les travailleurs peu qualifiés, notamment en mettant éventuellement en place une prestation liée à l'exercice d'une activité. Cela aiderait aussi à réduire la pauvreté. Des mesures sont nécessaires afin d'activer davantage les chômeurs de longue durée et d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre. Dans la perspective du vieillissement de la population qui se fera sentir plus particulièrement à partir de 2030, il faudra supprimer les obstacles à l'activité des femmes et des travailleurs âgés.

Améliorer les résultats de l'éducation. Afin d'améliorer les résultats de l'éducation, qui sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE, et d'atténuer l'impact considérable de l'origine socio-économique sur les performances scolaires, le gouvernement devrait développer la fréquentation des écoles maternelles, réduire la stratification du système éducatif et améliorer la qualité de l'enseignement. L'enseignement secondaire professionnel doit être mieux adapté aux besoins du marché du travail afin de faire baisser les taux de chômage élevés que connaissent les jeunes diplômés issus de ces établissements. Il faudrait faire en sorte que l'enseignement supérieur attire davantage les jeunes issus des filières professionnelles du secondaire afin d'accroître le taux de diplômés du supérieur.

Lever les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits. Les obstacles sectoriels à la concurrence sont toujours importants dans les industries de réseau et dans les professions libérales, ce qui rend indispensable une intervention des pouvoirs publics dans ces deux domaines. Il est possible de réduire notablement le coût de la réglementation administrative pour les entreprises. Les avantages que procurent des marchés de produits concurrentiels du point de vue de la productivité et du bien-être des consommateurs pourraient être encore accrus par une réforme du secteur public, notamment une réforme plus poussée du système judiciaire et des marchés publics qui améliorerait l'exécution des contrats. ■

Comment soutenir une forte croissance économique et une cohésion sociale ?

La Slovaquie jouit d'une vigoureuse croissance économique. Le chômage a reculé notablement, même si le chômage de longue durée reste obstinément élevé. Le nouveau gouvernement s'est fixé comme priorité d'assurer une répartition plus égale du revenu dans la mesure où cela est possible sans compromettre les perspectives de croissance à long terme. Il faut absolument faire en sorte que les avantages de la forte expansion économique soient plus largement partagés si l'on veut rendre cette croissance durable. Pour ce faire, il faut mettre davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté, renforcer l'emploi et lever les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits. Dans le long terme, il sera essentiel d'améliorer les résultats de l'éducation, notamment en atténuant l'impact du milieu socio-économique sur les performances scolaires, si l'on veut maintenir un taux élevé de croissance économique et préserver la cohésion sociale.

Le nouveau gouvernement, comme son prédécesseur, est déterminé à faire entrer le pays dans la zone euro en janvier 2009, et la Slovaquie est en passe de satisfaire aux critères à remplir pour son adhésion à la zone euro. Il sera d'autant plus important de soutenir la performance économique après cette date. Un des problèmes qui pourraient se poser au cours des premières années de participation à la zone euro est que l'ajustement à la baisse des taux d'intérêt réels liée à la disparition du risque monétaire et l'adaptation à la hausse de l'inflation en régime stationnaire résultant des effets Balassa-Samuelson dans une union monétaire (estimés à 1-1½ pour cent par an à long terme) pourraient contribuer à enclencher une alternance de phases de forte expansion et de phases de récession, ce qui nécessiterait une action budgétaire anticonjoncturelle. Sur le moyen terme, l'ajustement à des chocs spécifiques devra s'opérer intégralement par le biais de variations de salaires et des prix intérieurs en l'absence de monnaie nationale flottante. Si l'on veut maintenir la stabilité macroéconomique dans ces conditions, il faudra préserver la flexibilité sur le marché du travail et les marchés de produits.

La croissance économique s'est nettement renforcée dans tous les secteurs en 2006 et les autorités estiment que l'écart de production est devenu positif au début de 2006. Selon les estimations officielles, le taux de croissance potentiel serait de l'ordre de 7½ pour cent en 2006-07, dopé par la mise en service de deux nouvelles usines automobiles, avant de revenir à 5¼ pour cent en 2009. La progression de l'emploi s'est accélérée à 2.3 % en 2006 et, avec de nombreux Slovaques travaillant à l'étranger, l'emploi national s'est accru plus rapidement encore (3.9 %), faisant baisser sensiblement le taux de chômage, à 13 % à la fin de 2006. En revanche, le chômage de longue durée ne descend pas en dessous de 10 % environ de la population active. Malgré un net recul du chômage de courte durée, la hausse du taux de salaire réel sur la période 2005-06 a été, en moyenne, à peu près égale à celle du taux de croissance de la productivité du travail (proche de 5 % par salarié). Avec une expansion économique qui semble devoir se maintenir autour de 8 % en 2007 et retomber à son taux tendanciel en 2008, l'économie conservera sans doute une trajectoire supérieure à la production potentielle. ■

Que faire pour soutenir la croissance économique après l'entrée dans la zone euro ?

La Slovaquie est bien placée pour remplir les conditions pour l'adoption de l'euro en 2009. La hausse de l'IPCH est tombée à 2¼ pour cent (en glissement annuel) au début de 2007, à la faveur d'une baisse des prix internationaux de l'énergie, les autorités de tutelle se montrant plus strictes vis-à-vis des marges (notamment pour l'électricité et le gaz), et d'une appréciation du taux de change. L'inflation devrait diminuer un peu en 2007-2008, ce qui correspondrait à un taux moyen d'inflation annuelle sur la période d'avril 2007 à mars 2008 inférieur au taux de référence de Maastricht, estimé par les autorités à 2.9 %.

Le gouvernement a adopté un budget pour 2007 fondé sur des hypothèses très prudentes, qui prévoit une diminution de 0.8 point de PIB du déficit des administrations publiques, à 2.9 %, niveau conforme aux 3 % fixés comme référence par le traité de Maastricht ; le critère d'endettement sera facilement respecté puisque la dette publique s'est établie à 33 % du PIB en 2006. De nouvelles mesures d'assainissement des finances publiques sont programmées jusqu'à la fin de la décennie en vue de ramener le déficit structurel à 0.9 % du PIB en 2010, conformément aux objectifs à moyen terme de viabilité des finances publiques fixés dans le Pacte révisé de stabilité et de croissance. La Slovaquie a le mérite d'assurer sa consolidation budgétaire principalement au moyen de compressions de dépenses, ce qui accroît la probabilité d'un assainissement durable. Même s'il n'y a pas eu de problèmes jusqu'à présent, la décentralisation considérable des responsabilités publiques depuis 2004 fait que les engagements pris en matière de consolidation du budget de l'État risquent d'être sapés par une accumulation de dettes aux niveaux inférieurs d'administration, faute de coordination. Afin de se prémunir contre ce risque, *le gouvernement devrait envisager de mettre en place un mécanisme coordonnant mieux la politique budgétaire entre les différents niveaux d'administration.*

En ce qui concerne les deux autres critères de Maastricht, le critère de taux d'intérêt à long terme sera probablement respecté, les taux d'intérêt à long terme étant déjà bien inférieurs à la valeur de référence (de fait, les taux des fonds d'État à 10 ans ne dépassent que de 40 points de base les taux allemands). Pour ce qui est du critère de taux de change, la couronne slovaque participe au MCE2 depuis novembre 2005. Le taux de change se maintient à l'intérieur des bandes de fluctuation de 15 % autour du taux central du MCE2, même s'il est beaucoup plus près de la limite supérieure que de la limite inférieure. Vu l'ampleur des entrées d'investissements directs étrangers à la faveur de l'accélération progressive de la croissance économique et la nette appréciation du taux de change d'équilibre estimé en termes réels, il a été convenu en mars 2007 de réévaluer le cours pivot de la couronne slovaque par rapport à l'euro de 8.5 %, à 35.4424 SKK. Cette mesure est judicieuse et opportune. Elle aidera les autorités à maintenir la stabilité macroéconomique.

Un problème auquel les autorités pourraient être confrontées dès l'adhésion à la zone euro est une forte poussée temporaire de l'activité économique. Cet « emballement » pourrait résulter de la baisse des taux d'intérêt réels liée à l'entrée dans la zone euro (voir ci-dessus). Par des effets d'entraînement et d'accélération, l'ajustement à des taux plus bas provoquera sans doute une certaine surchauffe. Outre l'augmentation du déficit des opérations courantes, cela tendrait à aviver l'inflation intérieure (surtout pour des actifs tels que le logement), ce qui réduirait encore temporairement les taux d'intérêt réels et, de là, accentuerait la surchauffe. La perte de compétitivité qui s'ensuivrait ralentirait à un certain moment l'activité à un taux inférieur à la tendance, ce qui permettrait finalement un rétablissement de la compétitivité et un retour à la tendance de l'économie, même si cette période d'ajustement peut se révéler pénible. Il serait souhaitable de prendre toutes les dispositions possibles afin d'empêcher cette alternance d'épisodes de forte expansion et de récession. Heureusement, avec les mesures de consolidation budgétaire programmées jusqu'à la fin de 2010, les paramètres de la politique budgétaire freineront la croissance de la demande globale au cours de la période précédant l'adhésion à la zone euro. *Il serait prudent de laisser jouer pleinement les stabilisateurs automatiques. Au cas où l'économie paraîtrait malgré tout entrer en surchauffe, il faudrait mettre en œuvre une politique budgétaire anticonjoncturelle plus énergique.* ■

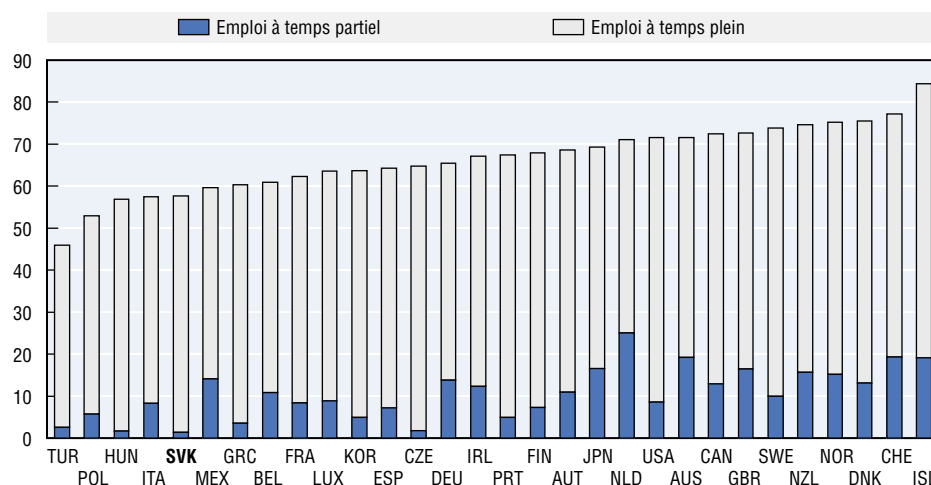
Comment accroître les taux d'emploi ?

La forte expansion économique qui s'est installée ces dernières années réduit progressivement l'écart de niveau de vie entre la Slovaquie et les pays d'Europe occidentale, mais il y a encore du chemin à parcourir. Le PIB par habitant (en PPA) est passé de 44 % de la moyenne de l'UE15 en 1998 à 51 % en 2005, sous l'effet principalement d'une hausse de la productivité du travail. Les gains de productivité ont cependant été plus faibles dans certains des secteurs où il est plus difficile d'établir des conditions de concurrence, notamment les services d'utilité publique et la distribution, encore que la récente expansion des grandes surfaces laisse penser que la croissance de la productivité devrait se renforcer. Par ailleurs, l'utilisation de la main-d'œuvre a ralenti le rattrapage des niveaux de vie de l'UE15, en raison d'un creusement de l'écart de taux d'emploi entre Slovaquie et les pays de l'UE15. Il existe de toute évidence d'amples possibilités de favoriser la convergence des niveaux de vie en accroissant le taux d'emploi, surtout si l'on prend comme référence les taux des pays de l'OCDE les plus performants (11 pays ont des taux d'emploi supérieurs à 70 %, contre 58 % en Slovaquie).

La vigoureuse croissance économique a commencé de produire ses effets sur le marché du travail, et la forte demande de travailleurs qualifiés a creusé les écarts de salaire. Les perspectives d'emploi des groupes les plus vulnérables demeurent toutefois médiocres. Le taux de chômage de longue durée est le plus élevé de la zone OCDE, en particulier pour les jeunes. Il pourrait baisser un peu à mesure que se feront sentir les effets de la forte expansion et des réformes passées de la législation relative à la protection sociale et à la protection de l'emploi. Cependant, la faible mobilité régionale de la main-d'œuvre contribue à maintenir élevée la durée du chômage. En même temps, le taux d'emploi est bas, avec un taux d'activité particulièrement faible parmi les travailleurs seniors et les femmes jeunes. Il faut prendre des mesures pour résoudre ces problèmes, ce qui aura aussi des effets positifs sur la pauvreté.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à distribuer une part plus importante des fruits de la vigoureuse expansion économique aux titulaires de bas revenus : il a relevé le salaire minimum dans une proportion largement supérieure au taux de progression du salaire moyen et d'autres hausses sont envisagées ; il a rétabli l'extension administrative des conventions

Graphique 1.
TAUX D'EMPLOI



salariales de branche, mais avec la possibilité pour l'employeur d'obtenir une dérogation pour situation socio-économique différente) ; enfin, il a proposé de modifier le code du travail afin de durcir quelque peu la législation relative à la protection de l'emploi (LPE). *Il faudrait éviter de nouvelles majorations importantes du salaire minimum par rapport au salaire moyen car cela affaiblirait les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés et, par conséquent, ne réduirait pas les inégalités de revenu. De même, il faudrait que les autorités utilisent largement leur pouvoir d'accepter les dérogations à l'extension d'une convention collective, afin de limiter la perte de réactivité des salaires aux situations locales.* Par contre, certaines des modifications prévues de la LPE ne nuiraient pas à l'emploi et favoriseraient l'équité. En faisant bénéficier les travailleurs à temps partiel des dispositions normales de la LPE, on améliorera leurs perspectives de carrière. *Toutes les exemptions à ces dispositions devraient être supprimées. Cependant, il faudrait éviter un durcissement des dispositions générales de la LPE, car cela alourdirait notablement le coût du travail.*

Les cotisations de sécurité sociale, de niveau élevé, continuent de peser sur l'emploi des travailleurs ayant un potentiel de gains relativement faible. Comme dans les autres pays, les contre-incitations au travail inhérentes au système d'imposition et de prestations sont plus prononcées dans les ménages ayant des enfants que dans les autres. *Il faudrait réfléchir à l'introduction d'une prestation liée à l'exercice d'une activité, qui favoriserait l'expansion de l'emploi tout en réduisant la pauvreté. Cette prestation augmenterait en fonction du nombre d'enfants, serait subordonnée à un minimum d'heures travaillées et devrait être supprimée progressivement au-delà d'un seuil de pauvreté qui servirait de référence pour le niveau de revenu des ménages.*

De nombreux travailleurs ayant un faible revenu du travail potentiel risquent fort, avec le système de retraite réformé, d'accumuler des droits à pension qui seront inférieurs à leurs droits aux prestations d'aide sociale. Les pensions seront strictement proportionnelles dans la plupart des cas aux cotisations versées dans le cadre du système réformé et l'aide sociale continuera d'être retirée rapidement au fur et à mesure de l'augmentation du revenu de pension, ce qui créera des trappes à pauvreté et des contre-incitations à travailler dans l'économie déclarée. La performance du régime obligatoire de retraite du deuxième pilier, qui est capitalisé, pourrait pâtir du fait que les investissements de portefeuille du régime doivent être à 30 % en actifs financiers nationaux, ce qui augmentera la proportion de retraités percevant une pension inférieure à l'aide sociale. Même si cette règle ne paraît pas contraignante pour le moment, elle peut restreindre les choix d'investissement financier une fois que le régime du deuxième pilier arrivera à maturité. Afin de réduire le risque de trappes à pauvreté dans le système de retraite, il faudrait prendre un certain nombre de mesures :

- *On pourrait réexaminer le mécanisme actuel de redistribution du système de retraite réformé en vue de l'étendre le cas échéant. À cette fin, les retraites obligatoires, qui ne sont pas actuellement imposées (régime EEE – exonération, exonération, exonération), pourraient être assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (régime EET ou TEE) et les recettes ainsi obtenues seraient utilisées pour augmenter les pensions du premier pilier, laissant inchangée la pension nette moyenne.*
- *Le taux de retrait des prestations d'aide sociale aux retraités selon le revenu correspondant à leur pension devrait être réduit, et le coût budgétaire de cette mesure financé par une diminution des avantages fiscaux pour les régimes d'épargne volontaire en vue de la retraite (troisième pilier).*
- *La règle selon laquelle les investissements financiers dans le régime du deuxième pilier doivent être réalisés à 30 % en actifs nationaux devrait être levée.*

Les politiques actives du marché du travail (PAMT) sont nettement axées sur des programmes de création d'emplois à grande échelle. Ces programmes se sont révélés inefficaces pour faire baisser le chômage de longue durée. Les ressources des services de placement ne sont pas encore affectées d'une manière tout à fait efficiente. L'amélioration des PAMT présenterait aussi des avantages en ce sens que cela rendrait les salaires plus réactifs aux déséquilibres du marché du travail. *Il faudrait développer les mesures de formation pour les chômeurs, surtout pour les jeunes, et mieux cibler les créations d'emplois subventionnés. Il faut renforcer la capacité du service public de l'emploi d'offrir une aide efficace à la recherche d'emploi et un suivi.*

La quasi-absence d'un marché privé du logement locatif fait obstacle à la mobilité régionale de la main-d'œuvre, malgré une amélioration récente. Ce qui contribue à la persistance de faibles taux d'emploi dans les régions de l'est, à un niveau élevé de chômage structurel et à un passage lent des jeunes du système éducatif à l'emploi. Les mesures gouvernementales sont centrées sur la construction de logements locatifs publics subventionnés, pour lesquels les listes d'attente sont longues, décourageant ainsi à la mobilité, et sur l'octroi des subventions aux ménages qui accèdent à la propriété de leur résidence principale. *Il faudrait prioritairement éliminer les obstacles au développement du marché locatif privé, revoir la réglementation et faire appliquer plus efficacement la loi. La construction de logements publics devrait être ciblée sur les régions où la demande est la plus forte, et les loyers du secteur public pour les ménages à revenus moyen et élevé devraient être alignés sur ceux du marché. Lorsque les conditions nécessaires au développement du marché locatif privé auront été créées, les subventions en faveur de la construction de logements publics devraient être remplacées par une allocation logement en espèces.*

Les taux d'activité des travailleurs seniors sont encore bas, malgré une récente amélioration, et la participation des femmes jeunes a diminué notablement. L'effet spectaculaire du vieillissement de la population sur la croissance de l'offre de main-d'œuvre attendu à partir de 2030 renforce la nécessité de prendre des mesures afin d'améliorer l'utilisation de la force de travail.

- L'âge légal de la retraite est de 62 ans pour les hommes et il s'appliquera pour les femmes en 2014. Cet âge est relativement peu élevé ; il correspond à une espérance de vie plus faible que dans d'autres pays de l'OCDE, bien que l'espérance de vie soit appelée à augmenter avec l'amélioration des niveaux de vie. *L'âge légal de la retraite devrait être relevé suivant l'allongement de l'espérance de vie lorsque sera entré en vigueur l'âge plus tardif de la retraite pour les femmes.*
- Les ajustements des taux de la pension de retraite avant ou après l'âge légal de la retraite (6 % par an) sont encore inférieurs à ce qu'exigerait la neutralité actuarielle (environ 8 %). *La décote en cas de retraite anticipée et la surcote en cas de départ différé devraient être portées à des taux actuariellement neutres.*
- L'expérience acquise dans les pays de l'OCDE montre que les congés parentaux sont un moyen de concilier travail et vie de famille, mais que des congés parentaux excessivement longs nuisent aux perspectives de carrière des mères. *Le congé parental devrait être ramené à une durée inférieure à 3 ans, avec octroi jusqu'à la fin des trois ans d'une prestation pour la garde d'enfants.*
- Une charge fiscale relativement lourde sur l'exercice d'une activité par le second apporteur de revenu au sein du ménage par rapport à celle qui pèse sur le premier apporteur de revenu, décourage l'offre de travail des femmes, plus sensible à une variation du salaire net que celle des hommes. *Ce coin fiscal devrait être supprimé. ■*

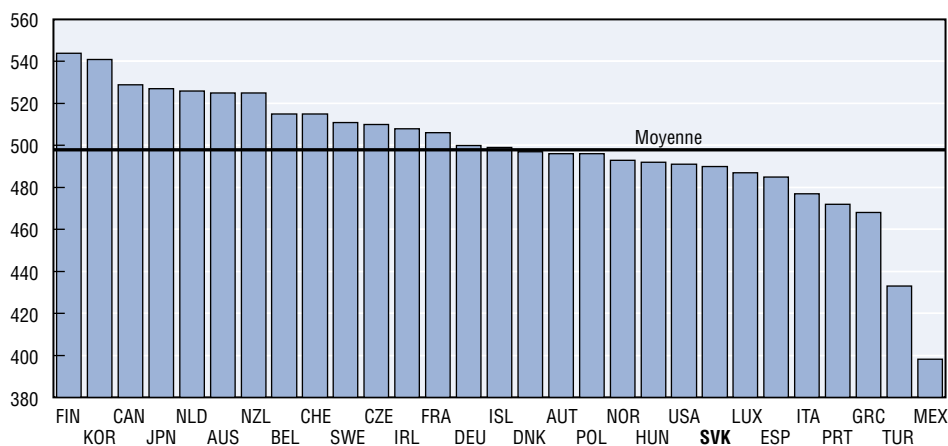
Que faire pour améliorer les résultats du système éducatif ?

L'amélioration des résultats de l'éducation est un volet essentiel de la stratégie mise en œuvre par la Slovaquie afin de rattraper les niveaux de vie des pays d'Europe occidentale. De meilleurs résultats rehaussent la productivité et les perspectives d'emploi et, s'ils sont distribués de façon plus égale, réduisent les inégalités de revenu et la pauvreté. S'il est vrai que certains résultats de l'éducation sont satisfaisants, notamment le faible taux de sortie sans qualifications du secondaire, d'autres peuvent être améliorés :

- Selon l'étude PISA réalisée en 2003 par l'OCDE, les résultats des élèves sont inférieurs à la moyenne de la zone OCDE et dépend fortement de l'origine socio-économique. Les enfants roms, qui sont issus principalement de milieux défavorisés et qui représentent une proportion importante et croissante des enfants, ont un niveau d'instruction particulièrement faible.
- Les résultats sur le marché du travail pour les diplômés des filières professionnelles du secondaire qui ne mènent pas à l'enseignement supérieur sont médiocres (les taux de chômage de ces jeunes sont beaucoup plus élevés que pour les autres qui ont suivi le deuxième cycle du secondaire), ce qui laisse penser que ces programmes ne confèrent pas aux diplômés les compétences nécessaires pour s'en sortir en cas de chocs structurels défavorables.
- Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur (12 % de la population de 25-64 ans) est faible, quoique en hausse (14 % des 25-34 ans, contre 31 % en moyenne dans la zone de l'OCDE).

Les observations faites dans divers pays montrent que la scolarisation précoce influe grandement sur l'apprentissage aux stades ultérieurs de l'éducation, surtout pour les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés. En conséquence, les autorités prévoient d'accroître la fréquentation des écoles maternelles en y assurant l'accès gratuit pour les enfants de cinq ans à partir de 2008. Augmenter la participation pose des problèmes pratiques puisqu'il n'y a pas d'écoles maternelles dans tout le pays, surtout dans les districts pauvres peuplés en grande partie de Roms. *Le gouvernement devrait faire en sorte que les communes qui n'offrent pas suffisamment de places en école maternelle en aient les moyens financiers et créent les places nécessaires. Il faudrait en outre s'efforcer d'accroître la participation des enfants des milieux défavorisés dès l'âge de quatre ans. Cela aiderait plus particulièrement les enfants roms qui, pour bon nombre d'entre eux, ne fréquentent pas l'école maternelle, mais gagneraient beaucoup à y aller,*

Graphique 2.
PERFORMANCE
DES ÉLÈVES EN
MATHÉMATIQUES,
COMPRÉHENSION
DE L'ÉCRIT, SCIENCES
ET RÉOLUTION
DE PROBLÈMES



notamment en leur permettant de mieux maîtriser la langue utilisée pour l'enseignement.

L'expérience internationale montre également que l'impact du milieu socio-économique sur les résultats scolaires est plus marqué dans les pays qui, comme la Slovaquie, ont des systèmes d'éducation très différenciés. Afin de réduire le cloisonnement, les autorités ont encouragé l'intégration des établissements secondaires techniques (55 % des élèves), qui préparent à l'enseignement supérieur, et écoles secondaires professionnelles (20 % des élèves), qui conduisent directement à l'entrée sur le marché du travail. *Ce processus devrait être poursuivi en encourageant aussi l'intégration des établissements secondaires techniques et des lycées d'enseignement classique, les cours généraux communs aux deux filières étant dispensés conjointement. De plus, l'âge du choix entre les filières générale et professionnelle devrait être repoussé à 16 ans.* Cela réduirait la ségrégation socio-économique dans les écoles et augmenterait le volume d'enseignement général reçu par les élèves des établissements secondaires professionnels, leur apportant des bases plus solides pour la suite de leur apprentissage.

Rehausser la qualité des enseignants améliorerait aussi les résultats, surtout pour les enfants ayant des difficultés scolaires. Le gouvernement a augmenté fortement les salaires des enseignants au cours des trois années passées, alors qu'ils étaient très bas par rapport à ceux des autres pays, afin d'attirer de meilleurs candidats, et il envisage de nouvelles majorations qui porteraient leur rémunération par rapport au salaire moyen à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE. Des hausses de salaire particulièrement marquées sont prévues pour les professeurs de langues étrangères afin de surmonter les pénuries d'enseignants dans cette spécialité, même s'il manque aussi des enseignants en mathématiques et en sciences. Pour que ces rémunérations plus élevées aident autant que possible à améliorer la qualité de l'enseignement, *les autorités devraient mettre en place des mécanismes bien conçus de recrutement et de sélection et faire en sorte que les enseignants aient une bonne formation initiale et soient encouragés à se perfectionner en permanence.* Il faut aussi que les chefs d'établissement disposent de solides pouvoirs et bénéficient d'une certaine souplesse de gestion tout en devant rendre compte de leurs résultats. *Dans ce cadre, il est essentiel que les chefs d'établissement soient habilités à embaucher et à licencier des enseignants. Il faudrait par ailleurs offrir les plus fortes hausses de salaire aux enseignants des écoles fréquentées par des enfants issus de milieux défavorisés afin d'y attirer les meilleurs professeurs. La politique qui consiste à mieux payer les professeurs de langues étrangères devrait être généralisée aux autres disciplines souffrant de pénuries.*

Les établissements secondaires d'enseignement professionnel ont perdu le contact avec les entreprises après la chute du communisme. Vu la quasi-absence de système d'apprentissage, la formation pratique s'acquiert dans les écoles professionnelles, souvent à l'aide d'équipements surannés. Pour que la formation dispensée dans les écoles secondaires professionnelles soit plus en phase avec les exigences du marché du travail, *il est essentiel que les employeurs prennent une part plus grande aussi bien à l'élaboration des programmes d'enseignement qu'à la formation pratique (plus de places d'apprentissage).* Le secteur automobile offre un exemple encourageant de rénovation de cet enseignement avec la participation accrue des employeurs. Les mesures examinées plus haut, qui visent à améliorer les niveaux d'instruction et, de manière plus générale, à réduire l'impact du milieu socio-économique, aideraient aussi à mieux préparer les élèves de ces établissements au marché du travail.

Une proportion relativement forte de diplômés des établissements secondaires techniques, qui remplissent les conditions d'entrée à l'université, délaisse en fait l'enseignement supérieur. Cela tient en partie au fait qu'il existe assez peu de formations courtes (2-3 ans) à visée professionnelle (c'est-à-dire la formation supérieure de type B) qui soient susceptibles d'attirer de nombreux élèves issus des (vastes) filières techniques du secondaire. *Priorité devrait être donnée à la création de programmes de ce type.* Un autre obstacle à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les diplômés des filières techniques du secondaire est que, souvent, ils n'obtiennent pas de notes assez élevées aux examens d'entrée à l'université pour être admis comme étudiant à plein temps, à titre gratuit, dans les universités les plus recherchées. Dans ces conditions, ces jeunes peuvent poser leur candidature en tant qu'étudiants à temps partiel, à titre payant (environ 1 000 € par an dans les universités les plus courues), auquel cas ils ont beaucoup plus de chances d'être admis, ou alors ils vont dans une université moins attractive. Afin de réduire cet obstacle à l'entrée et de rendre plus équitable le financement de l'enseignement supérieur, *il faudrait interdire les frais de scolarité non officiels.* De plus, *le gouvernement devrait reconsidérer sa politique d'absence de frais de scolarité pour les étudiants à temps plein, car cela réduit l'incitation à l'efficacité dans l'enseignement supérieur et nuit à l'équité sociale, les principaux bénéficiaires étant issus des milieux les plus aisés. Les droits de scolarité devraient être harmonisés entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel et ils devraient être fixés de manière à contribuer de façon significative au financement des dépenses étant donné la forte majoration salariale que procurent des études supérieures en Slovaquie et compte tenu de la progressivité limitée du système fiscal. Si des droits de scolarité (officiels) sont mis en place, il conviendrait d'accorder des prêts dont le remboursement serait subordonné aux revenus futurs, comme cela se fait dans certains autres pays de l'OCDE, afin de ne pas exclure certains étudiants en raison de difficultés financières et de réduire les risques liés à la rentabilité de l'investissement privé dans des études supérieures.* ■

Comment renforcer la concurrence sur les marchés de produits ?

La réglementation économique générale est favorable à la concurrence, mais la réglementation administrative pour les entreprises reste coûteuse dans certains cas. La réglementation des services professionnels et des industries de réseau doit favoriser davantage la concurrence. La participation de l'État dans les industries de réseau est encore élevée. Les mesures ci-dessous intensifieraient la concurrence sur les marchés de produits et pourraient accroître le pouvoir d'achat des salaires, l'emploi global et la productivité, ainsi que la résistance de l'économie aux chocs.

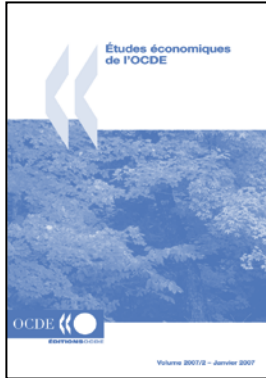
- La concurrence est encore précaire sur le marché de l'énergie. Des mesures allant contre le cloisonnement des marchés dans les régions frontalières compenseraient les effets de la forte concentration du marché. *Notamment, le réseau de transport sur lequel la demande et l'offre d'énergie s'équilibrent devrait être étendu au-delà des frontières nationales, en coopération avec les pays voisins. Il faudrait créer un marché à court terme de l'électricité en coopération avec la République tchèque.* Il faut renforcer les mesures empêchant la discrimination hors prix. *Le régulateur du réseau devrait obliger les opérateurs à informer largement les entreprises souhaitant entrer sur le marché sur les conditions d'accès au réseau. Il devrait imposer des obligations plus spécifiques à l'opérateur du réseau de gaz et d'électricité. Il faudrait, par exemple, fixer des règles pour le partage des frais de raccordement au réseau. Les procédures d'autorisation pour la construction de centrales électriques devraient être simplifiées. Il faudrait favoriser de nouvelles entrées de capitaux privés dans le cadre d'une stratégie visant à rendre les conditions générales plus propices à la concurrence.*

- La réglementation du secteur des télécommunications doit encourager plus énergiquement la concurrence. Le fait que l'opérateur en place appartienne à l'État peut laisser percevoir des conflits d'intérêts. Le manque d'autonomie budgétaire du régulateur compromet son indépendance, ce qui dissuade peut-être encore plus les concurrents de tenter d'entrer sur le marché. *Il faudrait réduire les retards dans la mise en œuvre de mesures correctrices en faveur de la concurrence dans les services de téléphonie fixe. Il conviendrait de privatiser l'opérateur en place. L'indépendance du régulateur du secteur des télécommunications devrait être renforcée en séparant son budget de celui du ministère des Transports.*
- Dans le secteur ferroviaire, il faut créer les conditions préalables nécessaires à la concurrence. Les aides publiques sont versées directement à l'opérateur public du transport de voyageurs, ce qui décourage l'entrée sur le marché. *Il vaudrait mieux utiliser les subventions pour réduire les prix élevés de l'accès au réseau, ou ouvrir le marché à la concurrence en lançant des appels d'offres pour la fourniture de service public.*
- La charge administrative qui pèse sur les entreprises crée des obstacles à l'entrée. Il existe, par exemple, différentes procédures de paiement pour les diverses cotisations de sécurité sociale. Les coûts d'obtention d'autorisations paraissent aussi élevés par rapport aux autres pays. Ces coûts devraient être allégés et les procédures de paiement des cotisations de sécurité sociale devraient être unifiées.
- La déréglementation des services professionnels doit se poursuivre. *Il faudrait supprimer l'affiliation obligatoire à une chambre professionnelle. Les chambres professionnelles ne devraient pas être habilitées à prendre des décisions concernant la réglementation des activités des entreprises. Les conditions d'expérience fixées spécifiquement pour la création d'une entreprise devraient être levées. Il conviendrait d'assouplir les restrictions sur la forme juridique des entreprises.*
- La capacité de gestion et la responsabilité du secteur judiciaire doivent être encore renforcées. Même si une législation a été adoptée afin d'accroître la part des marchés publics qui doivent faire l'objet d'un avis, il y a encore des améliorations à apporter à la concurrence. *Les réformes du secteur public doivent continuer de renforcer l'exécution des contrats et d'intensifier la concurrence dans les marchés publics. ■*

**Pour plus
d'informations**

Pour de plus amples informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter : David Carey, courriel : david.carey@oecd.org; tél.: +33 1 45 24 87 29.

Références



Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/librairie.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco.

Perspectives économiques n° 80, décembre 2006. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/Economic_Outlook.

Réformes économiques : Objectif croissance - Édition 2007. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/croissance/objectifcroissance2007.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.